

**PAGES
MANQUANTES**

LA PRIÈRE DE JESUS

“ Et ils vinrent en un domaine appelé Gethsémani, et Il dit à ses disciples : “ Asseyez-vous ici, pendant que je prierai.” Et Il prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et il se trouva saisi d’effroi et d’abattement. Et il leur dit : “ Mon âme est triste jusqu’à la mort ; restez ici et veillez.” Et s’étant avancé un peu, il tombait contre terre, et il priait, pour que s’il était possible, cette heure passât loin de lui. Et il disait : Abba ! Père ! tout t’est possible ; éloigne de moi cette coupe ; mais pas ce que je veux, mais ce que tu veux.” Et il vint et il les trouva endormis, et il dit à Pierre : “ Simon, tu dors ? Tu n’a pas pu veiller une heure ? Veillez et priez afin de ne pas entrer en tentation ; car l’esprit est prompt, mais la chair est faible.” Et s’étant écarté de nouveau, il priait, disant les mêmes paroles.

Evangile selon St-Marc. XIV 32-39 (1).

* * *

A maintes reprises, le Saint Evangile nous parle de la prière de Jésus, et il nous représente le Sauveur se retirant au sommet des montagnes, et passant la nuit à s’entretenir avec son Père en d’ineffable sépanchements (Luc. 612). Le cœur du Fils sur la terre, et du cœur du Père dans les cieux battent à l’unisson, dans un immense amour embrassant le temps et l’éternité.

Mais au soir de l’agonie, cette conformité de la volonté du Père et de la volonté du Fils semble détruite, anéantie ; et la prière de Jésus au lieu de lui faire goûter comme autrefois le bonheur de l’extase, le plonge dans un abîme de mortel ennui et de souverain dégoût.

Malgré le calme reposant de la solitude et la sérénité de la nuit, dans ce milieu si favorable au recueillement, Jésus

(1) Traduction du R. P. M. J. Lagrange, O. P.

est affaissé, au fond du jardin, sous les Oliviers ; une sueur sanglante baigne tout son corps, et se répand jusqu'à terre. Un cri de détresse s'échappe de sa poitrine oppressée : " Mon Père, éloignez de moi ce calice ! "

Que s'est-il donc passé ?

Pour essayer de comprendre cette scène d'inexprimable douleur, nous devons étudier un peu la personnalité de Jésus.

Le mystère de l'Incarnation a réuni deux natures parfaites, sous une seule personne : la nature humaine et la nature divine sont alliées et couronnées dans le Fils de la Vierge Marie par l'adorable personne du Verbe.

Ces deux natures complètes possèdent donc toutes deux intelligence et volonté, et chacune de ces puissances est douée d'opérations propres. Car le Fils unique de Dieu en épousant notre nature n'a subi aucun amoindrissement dans ses éternelles perfections ; et l'on ne peut sans blasphème imaginer la Divinité privée d'intelligence ou de volonté. De même, Jésus ayant assumé la nature humaine dans son intégrité, celle-ci ne pouvait être dépourvue ni d'intelligence ni de volonté créées, puisqu'elles rayonnent nécessairement de l'âme raisonnable. Et comme il s'agit ici spécialement de la conformité des volontés, disons, tout de suite, que la volonté humaine tend naturellement au bien, mais qu'elle sait aussi par l'effet du raisonnement hiérarchiser les différents biens, et choisir, parmi les moyens variés qui se présentent, les plus aptes à atteindre la fin qu'elle poursuit.

Au dessous de cette faculté royale, il y en a une autre qui ne partage pas sa noblesse. Localisée non dans la claire région de l'âme raisonnable, mais dans l'obscur domaine de la sensibilité, elle ne fait que participer aux lueurs qui descendent de la raison. Puissance de condition inférieure, elle ne recherche que le bien conforme aux sens, et repousse tout ce qui pourrait les endolorir ; incapable, par là même de ne rien percevoir de plus élevé, ni de plus éthéré, mais susceptible néanmoins d'obéir au commandement de la raison : c'est la volonté sensible.

Nous avons donc ainsi dans l'Homme-Dieu plusieurs volontés distinctes et superposées l'une à l'autre, douée chacune de son activité particulière. Tout au sommet, sa volonté divine de fils unique, consubstantiel au Père, volonté d'une absolue simplicité, d'une sainteté infinie comme l'essence divine elle-même. Puis, sa volonté humaine, puissance spirituelle

unique en soi, mais possédant des vouloirs de double nature. Par les premiers, elle tend naturellement à un bien considéré seul, et sans rapport à aucun autre. C'est ainsi qu'elle veut absolument tout ce qui est bon pour l'homme, comme la santé et la vie, et qu'elle écarte tout ce qui lui répugne, comme les infirmités et la mort. Par la seconde catégorie de vouloirs, la volonté—docile aux délibérations de la raison, qui compare et classe ces divers biens,—sait apprécier leur valeur respective et devient en état de sacrifier un objet naturellement aimé, mais de qualité médiocre, pour s'assurer la possession d'un bien plus précieux. Enfin, en Jésus, comme dans les autres hommes, il y a la faculté bornée de la volonté sensible, libre de suivre son inclination particulière, dans les limites qu'Il lui a fixées, car chez, le Christ, mieux encore que chez Adam, dans l'innocence du Paradis terrestre, l'appétit sensible, sans soubresaut ni révolte, reste parfaitement soumis à la sagesse de la raison.

Telles sont les diverses volontés que l'analyse psychologique reconnaît en l'adorable personnalité de Jésus.

Toutes sont saintes, mais chacune a son opération propre et s'exerce sur un objet qui lui est proportionné. Même, toutes orientées vers un seul et même objet, elles ne l'atteignent pas dans des conditions identiques : la volonté humaine agit d'une façon humaine, et celle-ci diffère totalement de la manière divine.

Cette réserve faite, on peut se demander s'il y a eu accord constant entre ces différentes volontés, et si, dans une commune entente, elles ont toujours tendu vers le même bien, harmonieusement, et sans divergence possible. En d'autres termes, la volonté du Sauveur n'a-t-elle pas voulu quelque chose, que repoussaient les autres volontés ? (1)

La réponse affirmative nous est fournie par la prière du Sauveur à Gethsémani.

Il est manifeste que la volonté divine de Jésus, ne faisant qu'un avec la volonté de son Père, voulait la mort du Christ sur la croix, puisque le Père n'avait envoyé son fils ici-bas que pour racheter les pécheurs par le sacrifice du Calvaire. Jésus n'a-t-il pas déclaré : Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé ? (Jean 4.34). " Et le

(1) Cf. St-Thomas d'Aquin. Somme théologique, III p., q. XVIII, a. V. et VI.

Christ s'est humilié lui-même se rendant obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix." (Philip. 2.8). Or, on n'obéit pas sans précepte. Il est clair aussi que la volonté humaine de Jésus repoussait cette mort douloureuse qui détruisait sa vie terrestre : " Il pria pour que cette heure passât loin de lui " . . . " Père éloignez de moi ce calice ! " répéta-t-il pendant les trois longues heures de son agonie. N'est-ce pas sa volonté d'homme qui repousse l'amer calice qui lui est présenté ?

Il semble donc qu'il y ait eu opposition entre ces diverses volontés. Cette opposition est-elle possible ? . . . Quelle est la solution de ce problème ?

* * *

A Dieu ne plaise que nous affirmions qu'il existe entre ces multiples volontés une opposition foncière. Ce serait soutenir l'impiété d'hérétiques, condamnées, depuis longtemps, au VI^e Concile œcuménique.

N'oublions pas qu'il n'y a d'opposition proprement dite entre deux volontés que dans la mesure où ces deux volontés se portent d'une façon contraire vers un même objet, considéré sous le même point de vue. Du moment qu'elles ne l'envisagent pas sous le même angle, il n'y a plus d'opposition possible. Ce sont des volontés distinctes, mais non pas opposées.

Si de plus, ces différents vouloirs sont harmonisés de façon à ce que les vouloirs inférieurs soient opérés et gouvernés par les ordres émanés d'en haut, on ne peut pas non plus parler d'opposition.

Quelle opposition peut-on établir entre la volonté du juge, qui condamne à mort un criminel, pour assurer le bien public, et la volonté de la mère de ce coupable, qui veut la vie de son enfant, dans l'intérêt de sa famille ? La douleur de cette mère infortunée déplore un malheur privé, mais ne s'oppose nullement au bien général de la Société, poursuivi par le magistrat : car, elle aussi, la pauvre femme, veut la paix et la sécurité sociales.

Ainsi en serait-il des diverses volontés dans le Christ.

Sa volonté sensible repoussera d'autant plus vivement la douleur physique, qu'elle opère dans un corps d'une complexion plus délicate. Faut-il s'étonner que la faiblesse de la

chair frémissent et s'épouvante des atroces tortures de la flagellation, du couronnement d'épines et du crucifiement ? et que la nature défaillante s'écrie : "*Transeat a me calix iste !*" Elle ne voit que le martyr qui la broie et qui la tue. Ne lui demandez pas de s'élever à des considérations plus hautes, elle ne les aperçoit pas. Les rapports que l'on peut établir entre ces douleurs qui la menacent et la Rédemption du genre humain, la dépassent totalement, et échappent à sa myopie.

Même attitude de la volonté spirituelle, si elle ne suit que l'impulsion de sa nature. Tout comme l'appétit sensible, elle ne recherche que le bien propre de l'homme : une vie heureuse et florissante. L'injustice, la trahison, la mort ignominieuse lui paraissent, ce qu'elles sont en réalité, des maux cruels. Et dans la prière : " que cette heure passe loin de moi, " nous entendons la protestation légitime de la nature, bouleversée par d'insondables perspectives de misère et d'anéantissement.

Cependant, comme cette faculté est spirituelle, elle est susceptible d'élargir son horizon, et de percevoir, dans un seul et même regard, autre chose que l'objet qui l'avait d'abord frappée et comme hypnotisée. Elle peut le considérer dans un ensemble ; examiner les relations qui le rattachent aux objets avoisinants ; comprendre enfin que le sacrifice d'un avantage secondaire peut devenir le moyen efficace qui assurera la possession d'un trésor inestimable ; et qu'après tout, les inconvénients si nuisibles qu'elle voulait écarter d'un geste rapide et énergique, sont amplement compensés par les qualités suréminentes de la perfection qu'elle achète à ce prix. N'est-ce pas grâce à des considérations de ce genre, que le malade accepte la cautérisation de ses plaies, pour jouir bientôt de la santé recouvrée ? Pour elle-même, jamais il ne voudrait cette brûlure de sa chair vive ! La seule pensée du fer rouge exalte sa sensibilité et la secoue d'un frisson d'horreur... Qu'intervienne la raison. La douleur sera aiguë, mais de courte durée ; en disparaissant, elle entraînera avec elle ce mal plus sourd, il est vrai, mais aussi plus tenace, et d'autant plus soufereux qu'il paraissait incurable ! Dès lors, plus d'hésitation. La comparaison de la douleur momentanée d'une part, et de la guérison définitive de l'autre a produit la lumière ; et la volonté délibérée accepte une souffrance passagère pour s'assurer la durable possession de la vigueur reconquise. Un phénomène semblable se produit dans le Christ agonisant.

Les tortures de sa Passion, et le supplice de la Croix, pris en eux-mêmes, répugnent à son exquise sensibilité et à sa volonté naturelle, qui ne demandent qu'à vivre heureuse. Tout ce qui menace sa délicatesse ou l'alliance bénie de son corps et de son âme, lui arrache un cri de protestation et d'effroi.

Ecoutez maintenant l'acquiescement de la volonté délibérée.

Elle considère sans doute les souffrances et la mort, mais non plus à l'état isolé dans le lugubre appareil du Calvaire. Elle les replace dans l'ensemble du plan divin, et voit leur rôle rédempteur dans la série des actes décrétés par l'Eternelle sagesse et l'infaillible volonté de Dieu. Dès lors, devant le bien suprême de la glorification du Père et du rachat de l'Homme, tout est accepté : les répugnances se taisent, l'émotion tumultueuse se calme, et dans l'âme rassérénée de Jésus, monte le *fiat* libérateur du péché et de la mort : " Non pas ce que je veux, mais ce que vous voulez. "

Du reste, les puissances inférieures et la volonté naturelle de Jésus jouissent bien de leur parfaite vitalité ; leurs aspirations cependant sont moins des volontés fermes que des vellétés, et encore des vellétés conditionnelles : *si possibile est* ; si ce désir qui s'élève en nous ne rencontre pas d'obstacle signalé par la raison ; s'il n'entrave pas l'expansion de la gloire de Dieu, qui doit prévaloir pardessus tout. Donc, ce qu'elles veulent naturellement, elles ne le veulent que selon l'ordre bienfaisant établi par la toute-puissante volonté de Dieu, qui est Justice et Bonté. C'est ainsi que la Volonté divine, que Jésus avait de son Père et avec son Père, domine toutes les volontés humaines, et les concilie toutes dans la sainteté, la lumière et l'unité d'un vouloir Suprême, éternel.

* * *

Malgré cette subordination harmonieuse, comment se fait-il que l'âme du Christ, sur la terre, béatifié comme celle des Elus au Ciel par la claire vision de l'essence divine, ait pu devenir le théâtre de ces luttes et de ces angoisses ? Les Bienheureux ignorent ces combats, qui détruiraient leur béatitude ; et, de toutes les énergies de leur être, ils tendent amoureuxment vers l'adorable volonté de Dieu.

Il en eut été ainsi du Christ Jésus, si tel avait été son bon plaisir. Le bonheur céleste, qui rayonnait sur les som-

mets de son âme très sainte, aurait pu envahir toutes les facultés de sa nature et doter celle-ci d'une glorieuse impassibilité. Il ne l'a pas voulu. Il a délimité le territoire concédé à la béatitude, et par un miracle de miséricorde et d'amour, il a réservé le reste de son être à la souffrance et au mérite. Béatifié sans les hauteurs de son esprit, il portait une chair passible, ouverte, comme la nature, à toutes les influences de la douleur. C'est ce qui explique les angoisses de son âme à la pensée de sa Passion.

* * *

Par le spectacle de son agonie, le Seigneur nous a non-seulement révélé la vérité de sa nature humaine, mais il nous a de plus enseigné à ne pas nous étonner des répugnances qui énervent et révoltent notre sensibilité, en face d'un devoir pénible, d'une crucifiante immolation. Submergé par la douleur, le disciple, comme le Maître, peut, sans pécher, supplier le Ciel d'éloigner l'heure sombre, qui sonne si douloureusement, pourvu, toutefois, que le cri de la nature angoissée soit suivi de l'acte généreux de la résignation chrétienne.

L'instinct naturel qui abhorre la souffrance et appelle de toutes ses forces la vie heureuse, est ainsi dominé par une vue de foi et un commandement surnaturel, qui le soumettent totalement et définitivement au bon plaisir de Dieu. Peu importe donc que l'âme meurtrie et comme agonisante gémissse sous le poids de la Croix, si bientôt ses plaintes se transforment en une filiale acceptation de la volonté divine et qu'elle répète avec Jésus : " Père, non pas ce que je veux, mais ce que vous voulez ! "—Et ce touchant titre de Père rappellera à Dieu tout ce que nous sommes pour lui, tout ce qu'il est pour nous !

Fr. RAYMOND M^{IE} ROULEAU,
des frères prêcheurs.

L'ESPRIT DE FAMILLE

DEVOIRS DES ENFANTS À L'ÉGARD DE LEURS PARENTS

Le respect.

Le deuxième devoir des enfants à l'égard de leurs parents, c'est l'honneur ou le respect.

Nous l'avons déjà observé et la chose est digne d'attention : le Décalogue ne parle ni de l'obéissance ni de l'amour, mais seulement de l'honneur :

Père et Mère tu honoreras
Afin de vivre longuement.

Dieu n'a-t-il pas voulu nous indiquer, par là, l'importance de cette seconde obligation et l'impossibilité de remplir parfaitement les deux autres en omettant celle-ci ?

On confond souvent l'honneur avec la gloire, cette lumière rayonnante qui enveloppe les grands hommes après la manifestation de leur valeur, de leur courage ou de leur éminence intellectuelle et qui force tous les regards, pour ainsi dire, à se tourner vers eux, à les contempler et à les admirer. L'honneur, en termes plus abstraits et plus précis, c'est le droit d'un homme à la confiance de ses semblables. Comme tout droit est le corrélatif d'un devoir, l'honneur impose à tous le devoir d'estimer et de respecter quiconque possède, par la supériorité de sa nature, ou conquiert par ses propres efforts, ce droit sacré.

Nous rendons à Dieu l'honneur qui Lui est dû, lorsque, nous Lui élevons des temples, décorons et ornonns ses sanctuaires, lorsque nous nous prosternons devant l'Hostie consacrée et la Croix sainte. La richesse des églises, la splendeur des tabernacles, l'or des calices, l'attitude solennelle ou humiliée du prêtre et des fidèles, en un mot tout le déploiement du culte divin proclame que nous reconnaissons la majesté du Souverain Maître.

Nous rendons aux héros de la sainteté, de la force et du génie l'honneur qui leur est dû, quand nous leur dédions des autels ou leur dressons des statues, quand nous chantons leur pureté et leur générosité, célébrons leur grandeur d'âme et leur science. Nous publions ainsi l'admiration que nous inspirent la pratique héroïque des vertus chrétiennes chez les saints, la bravoure chez les guerriers, la profondeur de l'esprit chez les savants.

Nous rendons aux chefs des nations l'honneur qui leur est dû, lorsque nous jetons la pourpre sur leurs épaules, couronnons leurs fronts de diamants, lorsque nous leur bâtissons des palais somptueux. La pompe, dont nous entourons la personne des princes témoigne de notre déférence envers les dépositaires de l'autorité.

L'honneur donc, entendu dans ce sens restreint, ce que saint Thomas appelle la révérence, c'est la démonstration extérieure par laquelle nous manifestons l'estime et le respect que font naître en nous la perfection, les mérites, les talents, la dignité d'un personnage.

Or, Dieu ordonne aux enfants d'honorer leurs parents. Dans sa sagesse infinie Il jugea même nécessaire d'insérer ce commandement au Traité d'alliance conclu avec son peuple, comme l'une des dix clauses sur l'exécution desquelles reposent le maintien de la paix et l'accomplissement de toute justice dans les relations de l'homme avec son Créateur et avec ses frères.

Ce précepte lui tient tellement au cœur qu'il est le premier, remarque l'apôtre Saint-Paul, auquel soit attachée la promesse d'une récompense même temporelle.

S'il faut, en effet, comprendre l'éternité de la béatitude céleste dans cette longue vie assurée aux enfants respectueux, ce serait interpréter trop étroitement le texte sacré que d'en exclure la jouissance des biens terrestres. La santé du corps, la tranquillité de la conscience, l'aisance de la fortune, pour ne pas satisfaire les aspirations les plus hautes et les plus nobles de l'âme, n'en sont pas moins des bienfaits de la Providence, destinés à soutenir et à réjouir l'existence humaine. Or, répète Saint-Paul après l'Exode, " enfants, honorez votre père et votre mère, " et il ajoute expressément, " afin que vous viviez longuement *sur la terre.* "

L'auteur de l'Ecclésiastique est plus explicite encore. Il spécifie la qualité d'une des joies, promises à ceux qui auront

pratiqué avec fidélité de commandement tant de fois promulgué dans les Saintes Lettres. Ce sera pour les enfants, devenus à leur tour chefs de famille, la douce, l'ineffable consolation des parents vieilliss, affligés de nombreuses maladies, faibles même parfois jusque dans leurs facultés intellectuelles, oubliés du monde et qui retrouvent dans des fils prévenants et empressés tout ce que l'âge a détruit en eux, dans la vigueur de leur jeunesse la force qui délaisse leurs membres usés et endoloris, dans la délicatesse de leurs soins les égards et la sympathie que la société ne songe plus à leur accorder. *Qui honorat patrem suum jucundabitur in filiis*, celui qui vénère ses parents trouvera son bonheur dans ses enfants.

Garantie de prospérité matérielle, gage d'une vieillesse heureuse, exempte de toutes les tristesses, de tous les abandons, qui accompagnent la décrépitude de l'homme presque aussi souvent que le déclin de toutes les choses surannées, le respect des parents est, dans une sphère plus élevée, l'assurance de la prière entendue et exaucée : *In die orationis exaudietur*.

Ailleurs, c'est le pardon des fautes qui est promis, mais un pardon facilement obtenu, un pardon qui n'exige, en quelque sorte, ni réparation ni satisfaction, c'est l'oubli : " Si tu as compassion des infirmités de ton père, si tu supportes les défaillances de ta mère, tes péchés se fondront aux yeux de Dieu comme la glace aux rayons du soleil. "

Aux attrait d'une large, abondante et précieuse rémunération au Ciel et sur la terre, succèdent, souvent dans la même page par un contraste évidemment voulu, les menaces des plus effroyables chatiments.

Rien ne peut impressionner, saisir et remuer plus profondément, rien ne peut secouer plus fortement l'âme du croyant, qui est convaincu d'entendre la voix de Dieu par la bouche des auteurs inspirés, que de surprendre sur les lèvres des prophètes et des évangélistes, les malédictions du Créateur portées contre les œuvres de sa Bonté. Qu'elle doit être grande, énorme la malice des péchés, qui fait retentir sur " une terre remplie des miséricordes du Seigneur, " les anathèmes qui jettent l'effroi et l'épouvante dans les enfers !

Relisez le verset dix-huitième du troisième chapitre de l'Ecclésiastique. Il s'oppose lugubrement au tableau serein des bénédictions et des largesses, répandues sur l'enfant, soucieux de respecter ses parents. " Il est infâme, celui qui aban-

donne son père, il est maudit de Dieu, celui qui irrite sa mère. " Au dix neuvième chapitre des Proverbes, le mauvais fils est voué aux opprobres et à la honte de l'ignominie, aux tracasseries et aux angoisses du malheur.

Presque tous les livres de l'Ancien Testament contiennent quelques unes de ces vives, de ces pressantes, de ces vigoureuses exhortations. N'est-elle pas frappante la sollicitude de Jéhovah constamment préoccupé de sauvegarder et de protéger l'honneur des parents, de punir les outrages des enfants irrévérencieux ?

L'idéal mosaïque était tellement complet sur ce point, que Notre Seigneur, venu pour perfectionner et éclairer les enseignements de la Loi, avant de les sanctionner de sa suprême autorité, n'a eu qu'à y ajouter l'auguste et stimulant exemple de son zèle à glorifier sa divine Mère et son Père éternel.

On connaît la sobriété du récit évangélique au sujet de la vie privée du Maître, et nous avons déjà cité le seul trait révélateur du troisième évangile qui nous apprend la soumission de Jésus à Marie et à Joseph.

La Tradition, muette elle-même sur les hommages que le Christ rendit à ses parents durant son séjour à Nazareth, nous dévoile en revanche, avec une profusion éblouissante de lumières, le mystère des grâces innombrables dont Jésus orna l'âme de sa mère, des gloires incomparables dont Il honora sa dignité maternelle.

Parce qu'elle est sa Mère, Il la préserve de la tache originelle, Il ne souffre pas en elle la moindre atteinte du péché, Il l'associe à son œuvre rédemptrice ; parce qu'elle est sa Mère, Il la dérobe à la corruption du tombeau, Il la proclame Souveraine de la cour céleste.

Vierges, martyrs, docteurs, patriarches, prophètes, apôtres, pontifes, prêtres, moines, anges, archanges, séraphins, chérubins viendront incliner l'auréole de leur pureté, de leur courage, de leur science, la couronne de leur foi, de leur espérance, de leur humilité, de leur pénitence, de leur charité devant le diadème de Celle sur qui l'amour et le respect filial de Dieu ont fait rejaillir l'éclat de sa sainteté. Tu es le reflet de sa Beauté, tu es le miroir de sa splendeur, *speculum justitie*, chante la Liturgie. En vertu de sa maternité, Marie est montée, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur le siège où trône la Divinité. Elle partage avec son Fils l'étendue de sa toute-

puissance ; elle distribue les mérites de son sacrifice à qui elle veut, quand elle veut et comme elle veut, selon la doctrine commune des saints Pères.

Pour être en toute vérité et en toute réalité le fils de Marie, Jésus n'a pas cessé d'être le Verbe, engendré éternellement dans le sein du Père par une procession mystérieuse et impénétrable. Lorsque Saint-Thomas considérait la qualité de nature en Jésus, il admettait deux filiations tout aussi bien que deux natiuités ; mais quand il arrêtait sa pensée à l'unité de Personne, il ne voulait plus voir en Lui que sa seule filiation éternelle, ne comprenant pas qu'on pût ajouter une réalité nouvelle à la plénitude.

Ce qui est incontestable, c'est que la relation qui le rattache au Père, tient la première place dans l'esprit de Jésus, dans ses louanges et dans son respect. Aux remontrances de Marie, lors de sa découverte au temple de Jérusalem, Il répond simplement : " Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne savez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père ? "

L'honneur de son Père, c'est le point central vers lequel convergent tous les actes, toutes les démarches, toutes les paroles de Jésus. Qu'Il prêche ou qu'Il guérisse, qu'Il triomphe ou qu'Il s'abaisse, c'est toujours la sanctification du nom de son Père, l'extension de son règne qu'Il a en vue.

Sans doute, Il voulait éveiller au cœur des hommes, envers Celui qui les adoptait de nouveau comme ses enfants, le même sentiment filial qui animait tous ses discours et tous ses gestes. Ne peut-on pas voir cependant dans ce Fils, si jaloux de l'Honneur paternel, le modèle sur lequel doivent se guider les enfants dans l'accomplissement de leurs devoirs à l'égard de leurs parents selon la chair.

C'est donc clairement la volonté de Dieu que nous honorions, que nous respectons nos pères et nos mères.

(A suivre)

FR HENRI MARTIN, O. P.

CAS DE CONSCIENCE



AI toujours senti à l'égard des séries d'articles ou de sermons sur un thème annoncé une répugnance avouée et très justifiable : j'en ai tellement vues se clore avant la fin, soit complication des circonstances, soit lassitude (oh ! combien mortelle !) du lecteur ou des écoutants. Mais on vient de me faire à ce propos une demande hautement autorisée et appuyée de si bons motifs, que, dominant mon préjugé raisonnable, je m'engage à paraître ici durant un certain nombre de mois. Il s'agirait d'exposer et de solutionner, d'une façon populaire, un cas de conscience véritable ou fictif, mais reflétant d'actuels état d'âme et des situations qui peuvent aisément se présenter dans le cours d'une vie chrétienne.

Outre que l'idée vient à son heure, e'est-à-dire au moment où cette Revue, après dix-sept années d'un commerce agréable avec son public, lui propose enfin de hausser le ton de la conversation, il semble qu'un exposé de ce genre, assez en vogue dans les périodiques européens, aura quelque chance de paraître neuf en ce pays. D'ailleurs, le *Cas de conscience*, tel qu'imaginé par les théologiens du seizième siècle, mais rajeuni de forme et dépouillé de l'armature scholastique, offre par soi un immense intérêt, et l'on sait que d'éminents psychologues vont chercher dans ces troublantes perplexités de l'âme la matière de leurs plus pénétrants volumes. Je ne prétends certes pas offrir dans ces pages une miniature de leur grand art. Mais je voudrais simplement, après chaque article livré au typographe, pouvoir me répéter ce qu'un prédicateur, après chaque subdivision oratoire, lançait à l'assemblée d'un air de satisfaction brusque et naïf, et en scandant fortement l'adverbe initial : " Encore une bonne vérité ! "

On me permettra de débiter aujourd'hui par un souvenir personnel. Il y a plus ou moins cinq ans, causant un soir religion avec une femme de culture assez étendue et d'un tour d'esprit agréable, elle en vint à critiquer durement la manie

qu'ont certaines gens d'appeler un prêtre au chevet des malades, sitôt qu'apparaissent les premiers signes de danger. Elle voyait là un sujet d'alarmes intempestif ajouté aux autres souffrances et, ce qui est plus grave, une atteinte à la liberté de conscience. Je lui répondis ce que j'aurai à répondre dans quelques instants. Mais la Providence me réservait un autre dialogue avec la même personne, dans le genre dramatique, cette fois, et que j'estime avantageux de raconter.

Six mois plus tard, en effet, mon interlocutrice tomba subitement et gravement malade. Névralgie cardiaque accompagnée de lésions. La mère, excellente chrétienne, me fit mander en hâte ; mais, par suite d'une erreur, le message me parvint singulièrement écourté et laissant croire à quelque bénigne indisposition : je me hâtai lentement. En arrivant au domicile de la malade, quelle ne fut pas surprise de voir un monde affolé se précipiter à ma rencontre ! Elle ne parlait plus, ne bougeait plus, semblait ne plus rien percevoir, et ce devait être, dans quelques minutes, l'agonie. Très ému, je m'approchai de la mourante et lui intimai de me répondre par un serrement de main, si par grâce elle pouvait saisir les questions que j'allais lui poser. Et j'obtins de la sorte une consolante réponse aux interrogations d'usage concernant la foi, le regret des fautes et le pardon des injures. Ah ! de quelle étreinte, n'est-ce pas, eût-elle souligné sa réponse à une demande comme celle-ci, par trop cruelle à faire : " Croyez-vous, qu'il soit d'urgence de recourir au prêtre, sitôt qu'un " malade est en péril ? " Mais, une demi-heure après cette scène, son mari lui fermait les yeux.

La question se présente à nous sur un terrain plus large. En 1905, le *Figaro* la posait ainsi aux différents corps de la Faculté, de même qu'à plusieurs sommités médicales de l'Europe : " Un médecin, constatant la maladie incurable et le danger de mort d'un patient, est-il tenu d'avertir ? Et qui doit-il avertir ? Le malade, ou quelque membre de sa famille ? " Lecteurs, préparons-nous, tous ensemble, à une surprise. Nous connaissons la séculaire horreur des hommes de de tout temps et de tout pays à l'endroit de la mort. Ne l'avions-nous pas constatée même chez ceux qui professent la foi la plus vive en l'immortalité ? " Les chrétiens, race dressée à mourir, race née de la mort du Christ et nourrie des fruits de sa mort, s'efforcent néanmoins d'écarter l'idée de la mort, s'aveuglent pour ne point la voir et s'étourdissent pour ne

point l'entendre." (Tertullien). Mais nous nous plaisions, du moins, à classer dans une virile exception les médecins et chirurgiens, ces endurcis dont l'oreille est faite aux derniers râles et l'œil accoutumé aux derniers spasmes, qui se composent volontiers un profil d'audace, avec leur barbe en pointe et leur chevelure osée, et auxquels il ne manque plus que la toge et le tricorne, pour qu'ils apparaissent, près du lit des malades, comme les véritables arbitres de la vie et de la mort. Nous les supposons donc fortement cuirassés contre cette dernière. En tout cas, disions-nous, s'ils la craignent pour eux-mêmes, ils ne l'appréhendent guère pour autrui. Eh ! bien, nous étions, comme d'habitude, victimes des apparences et à cent lieues de la vérité. Les fils d'Esculape, à les juger d'après les témoignages fournis à l'enquête, sont les plus craintifs, les plus doux, les plus compatissants des hommes. Savez-vous ce qu'ils répondirent, avec un accord d'autant plus touchant qu'il se produit en de plus rares circonstances, à l'interrogatoire du journal parisien ? Qu'il ne fallait rien dire au malade que de rassurant ; qu'on devait observer la même délicatesse vis-à-vis son entourage immédiat ; n'ouvrir la bouche que dans l'occurrence où, l'affaire de succession n'étant point réglée, il y avait de gros intérêts en jeu pour les héritiers ; qu'on pouvait alors torturer un peu le moribond, mais en avertissant un membre éloigné de sa famille, le moins douillet de caractère et le plus raccorni. Un seul de tous ces messieurs transmet une voix dissidente, et ce fut en anglais, Sir John Fayrer, membre de la Société Royale de Londres et chef du service sanitaire des Indes, qui osa écrire : " Une expérience de soixante années me fait vous déclarer très-nettement : " je n'admets pas que la mort surprenne un malade sans qu'il " en ait été averti." C'est maintenant plaisir et justice de dire qu'interrogés à leur tour, la plupart de nos médecins canadiens, tant catholiques que protestants, eussent volontiers signé cette fière déclaration.

La réponse de Sir John Fayrer est également conforme au droit naturel et aux plus formelles intentions de l'Eglise. Si le droit à la vérité existe quelque part, n'est ce pas chez le malade à qui la douleur ôte parfois tout moyen de la découvrir. Vérité cruelle, dans ce cas, tout le monde en convient, mais vérité inéluctable, et, sans aucun doute, corrélative à l'état d'homme, puisqu'il s'agit simplement d'apprendre à un mortel qu'il va mourir. Et vérité très opportune, si l'on

considère que les dernières heures peuvent tenir une part incalculable dans l'existence de l'être menacé, pourvu qu'il réalise nettement sa position. Et nous devons envisager la question non-seulement au point de vue de l'héritage et des autres dispositions testamentaires, mais encore et surtout, au point de vue des liquidations spirituelles, des sacrements à recevoir, des suprêmes mérites et des suprêmes satisfactions. Tout mourant a des affaires d'ordre intime, à répercussion éternelle, qu'il doit régler. Je comprends mal qu'on puisse alors balancer entre un sentiment de crainte éphémère et des responsabilités qui ne passent pas ; je soutiens qu'il faut parler et agir, et n'admetts qu'une exception à cette règle : le cas de maladie incurable à longue échéance où il y a parfois de sérieux avantages à entretenir les illusions du condamné et de sa parenté immédiate. Hors de là, l'Eglise elle-même, sinon par des prescriptions positives, du moins par son propre exemple et parlant au nom de la charité et de la justice, nous fait un devoir d'avertir les malades périlicitants, et de leur fournir au plus vite l'occasion de régler leurs comptes avec Dieu et le prochain. Autrement, voyez la flagrante anomalie : d'une part, l'Eglise ordonnant aux prêtres chargés d'âmes, en temps de variole maligne ou de choléra-morbus, de porter aux malades atteints du fléau, les derniers secours de la religion ; et d'autre part, les catholiques laissés à leur jugement propre, peu soucieux de se déranger, ou s'employant de façon odieuse à chloroformer leur conscience ou celle des moribonds.

Et maintenant, autre aspect de la question, à qui incombe le devoir d'avertir, advenant le péril ? En premier lieu, au médecin ; au médecin, quelles que soient ses propres idées touchant la Religion, les religions et la survie des âmes. Il a la compétence scientifique et la plus haute part de responsabilité. Il possède également l'autorité morale. Il a vite fait de saisir les dispositions de chacun. Il est donc en mesure de décider s'il convient d'avertir en premier lieu le patient ou quelqu'un de son entourage. Mais, à défaut du médecin, la famille elle-même, et, subséquemment, toute personne au courant des faits, devra remplir ce charitable devoir, en y mettant le tact et la discrétion voulus, et surtout, en se garant des fausses alarmes, car Messieurs les vicaires ne me pardonneraient point de promouvoir ici le sans-gêne étourdi qui vint plus d'une fois carillonner à leur porte et les convier nuitamment au chevet d'une hystérique !

Quant aux jolis prétextes de cette dame anxieuse de ménager la sécurité des malades et de respecter leur liberté de conscience, je demande si liberté de conscience n'est pas mieux sauvegardée, quand le malade jouit encore de sa parfaite lucidité d'esprit, si, l'état d'homme comportant la mort, la sécurité des personnes bien ou mal portantes ne constitue pas par elle-même un capital danger, et s'il n'est pas mille fois plus avantageux de prévoir d'un peu loin l'inexorable échéance. En quoi, d'ailleurs, la venue d'un prêtre en surplus serait-elle sujet d'alarmes ? J'ai encore présente à la mémoire la soudaine réponse d'un malade récalcitrant à qui j'avais prêté mon Rituel pour y puiser une leçon de courage et de foi. Parvenu à cette phrase : . . . " Enfin, les grâces attachées au sacrement de l'Extrême-Onction sont si abondantes qu'il adoucit parfois les souffrances du malade, et lui rend la santé du corps, lorsque Dieu le juge utile au salut de l'âme, " il rendit le livre, en s'écriant : " Oui, je consens, Père, et tout de suite ! " Il guérit, en effet, mais non sans avoir généreusement offert le sacrifice de sa vie. Ainsi la Grâce nous préserve des suprêmes lâchetés. Elle a cette ironie de nous rappeler non-seulement à notre dignité de chrétiens, mais à notre simple dignité d'hommes, s'il est vrai d'affirmer que l'on est homme dans la mesure où l'on s'élève au-dessus de la peur de mourir.

fr. M. A. LAMARCHE,
des Frères-Prêcheurs.



CONSULTATION CANONIQUE

INDULGENCES PROPRES AUX FÊTES DES MYSTÈRES DU ROSAIRE



QUESTION.—*On discute sur les fêtes des mystères du Rosaire qui comportent une indulgence plénière. Certains manuels donnent des indulgences pour les fêtes des quinze mystères, tandis que d'autres en retranchent un certain nombre. Pouvez-vous me donner une liste certaine de ces fêtes, avec leur date, et me citer les autorités, afin qu'il n'y ait plus d'erreur sur ce sujet ?*

RÉPONSE.—La question ne manque pas d'intérêt, puisqu'il s'agit du gain ou de la perte de plusieurs indulgences plénières par année pour un grand nombre de fidèles enrôlés dans la Confrérie du saint Rosaire.

Mais pour donner plus de satisfaction et prévenir toute objection, il est opportun, en une telle matière, de faire des citations et d'indiquer des sources.

C'est le pape Grégoire XIII qui a concédé ces indulgences aux fêtes des mystères du Rosaire, dans sa bulle *Pastoris æterni*, en date du 5 mai 1582 (1).

Mais il ne détermine pas ces fêtes qu'il croyait suffisamment connues. Treize ans plutôt, saint Pie V avait déjà accordé des indulgences partielles pour ces mêmes fêtes, sans les énumérer.

Le pape Innocent XI, a fait préparer un catalogue de

(1) Voici les termes de cette concession : "... *omnibus et singulis utriusque sexus confratribus Confraternitatis Rosarii ubicunque existentibus vere pœnitentibus, et confessis, ac communicantibus, qui capellam Rosarii, iis diebus, quibus festa mysteriorum ejusdem Rosarii celebrantur, devote visitaverint...* plenariam indulgentiam... concedimus et elargimur."... (*ACTA S. SEDIS... pro Societate Ss. Rosarii... Josephi Mariæ LARROCA, vol. II, (1^{re} partie p. 132).*)

toutes les indulgences de la confrérie et l'a publié dans sa bulle *Nuper pro parte*, du 31 juillet 1679 (1). Mais il n'énumère pas davantage ces fêtes. De plus il omet le mot "fêtes" *festas*, ce qui peut faire supposer que ces indulgences se gagnent non seulement en des fêtes proprement dites, mais en tous les jours où l'on mentionne, dans la liturgie, quelque mystère du Rosaire (comme le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, où l'on fait mémoire du Recouvrement de Notre Seigneur au temple).

Un autre catalogue préparé par les soins de la Congrégation des Rites, en langue italienne, en date du 18 septembre 1862 (2) est semblable au précédent.

Cette indétermination des fêtes enrichies d'indulgences devait produire une divergence d'opinion chez les écrivains qui avaient à cœur d'indiquer exactement chacune de ces fêtes.

A la vérité, tous devaient s'accorder à énumérer les fêtes de l'Annonciation, de la Visitation, de Noël, de la Purification, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et de l'Assomption, pour les divers mystères du Rosaire qu'elles honorent (1er, 2e, 3e et 4e mystères joyeux ; 1er, 2e, 3e et 4e mystères glorieux.)

Mais quelle fête pouvait-on assigner aux cinquièmes mystères joyeux et glorieux, ainsi qu'aux cinq mystères douloureux ? Ces mystères ne sont pas l'objet d'une fête précise et déterminée dans l'Église. Il y a bien la fête de la Couronne d'épines célébrée en quelques lieux, par indult, mais elle n'existait pas à l'époque où la concession a été faite, en 1582.

Dans cette incertitude beaucoup de manuels se sont abstenus de faire une énumération de fêtes qui n'aurait pas été officielle et peut-être fautive (3). Mais d'autres, sans doute afin de rendre service à leurs lecteurs et d'obvier à la perte de plusieurs indulgences plénières chaque année, ont préféré indiquer quinze dates précises aux indulgences accordées, en nombre incertain par Grégoire XIII. Ces auteurs s'appuyaient sans

(1) *ACTA S. SEDIS*, vol. chap. VI, §6 ; vol. II, p. 304.

(2) *ACTA S. SEDIS*, vol. II. 3e partie p. 919, chap. V, §1. La traduction latine se lit au vol. I, p. 85. On le trouve en français dans le MANUEL doctrinal et pratique du SAINT ROSAIRE par le R. P. Mathieu-Joseph, ROUSSET.

(3) Tels sont Bouvier, Ravier, Planchard, etc.

doute *implicitement* sur ce principe que, puisqu'il y a quinze mystères, le pape a dû accorder quinze indulgences, ce qui n'est pas prouvé et ce qui a été rejeté par la Congrégation des Indulgences (comme on le verra à l'instant), et peut-être *directement* sur l'expression "jours" *illis diebus in quibus mysteria* qu'on a substitués dans les catalogues officiels de 1679 et de 1862, aux mots "jours des fêtes des mystères" *iis diebus quibus festa mysteriorum* de la bulle de Grégoire XIII. Toujours est-il qu'ils ont attribué des indulgences au dimanche dans l'octave de l'Épiphanie dont l'évangile est celui du Recouvrement de Jésus (fête spéciale dans l'Ordre de S. Dominique), aux Jeudi et Vendredi Saints, à la fête de la Couronne d'épines (fixée chez les Dominicains au 24 avril), à la fête de l'Invention de la sainte Croix (le 3 mai), à celle de N.-D. des Sept-Douleurs (le vendredi de la semaine de la Passion), enfin à la fête de la Toussaint (1). D'autres, en dehors de l'Ordre dominicain, ont attribué des indulgences au mercredi saint (pour l'agonie), à la fête de la Couronne d'épines qui se célèbre, par indult, en quelques diocèses, le vendredi qui suit le mercredi des Cendres et à la fête de l'Exaltation de la sainte Croix (pour la mort de Notre-Seigneur).

Or un prêtre, curé dans le diocèse de Cambrai, (France septentrionale), directeur de la Confrérie du Rosaire demanda à la Congrégation quelles étaient les fêtes (parmi celles qu'il indiquait) qu'il fallait adopter pour les mystères 5e joyeux, 1er, 2e, 3e, 4e et 5e douloureux et 5e glorieux. La Congrégation répondit, le 25 février 1877, en ne retenant, de ces sept fêtes, que les deux de N.-D. des Sept-Douleurs (qui n'était cependant pas proposée dans le doute) et de la Toussaint.

La question était jugée. Cinq des quinze mystères n'avaient pas de fête reconnue par l'Église et par suite, la concession de Grégoire XIII ne concernait que dix fêtes. Dès lors tous les auteurs qui avaient à publier quelque livre renfermant l'indication de ces indulgences devaient se conformer à la décision de 1877 (2). Comment se fait-il que ceux qui font profession de ces matières aient ignoré une décision si impor-

(1) Qu'il suffise de citer le Manuel du T. S. Rosaire... par le R. P. F.-André Pradel qui a eu plusieurs éditions et est très répandu même au Canada.

(2) Les manuels de Colomb, Faure, J. M. J., Beringer, Hilgers, Grimaud, Rousseau, Liekens, Busschere, Rothe, etc. ont tous tenu compte de cette décision.

tante pour eux et tous leurs lecteurs, et qui a été publiée la même année dans la *Nouvelle Revue théologique*, vol. IX, p. 345 (1) ! C'est aussi avec peine qu'on voit la 4^e édition de l'excellent *Manuel* du P. Pradel paraître en 1880 sans tenir compte de ces modifications. Et ces dernières années encore, circulaient des calendriers annuels qui contiennent cinq indulgences apocryphes. N'est-ce faire œuvre agréable à Dieu et à sa sainte Eglise, en même temps que très utile à la piété des fidèles, que de chercher à détruire ces erreurs qui malheureusement sont bien plus difficiles à extirper qu'on se le figure ?

Le tableau suivant pourra graver davantage cette doctrine dans les esprits.

MYSTÈRES JOYEUX	FÊTES
1 Annonciation	25 mars
2 Visitation	2 juillet
3 Naissance de Jésus	25 décembre
4 Présentation de Jésus	2 février
5 Recouvrement de Jésus	
MYSTÈRES DOULOUREUX	FÊTES
1 Agonie de Jésus	
7 Flagellation	
8 Couronnement	
9 Portement de la Croix	
10 Crucifiement	Sept-Douleurs
MYSTÈRES GLORIEUX	FÊTES
11 Résurrection	Pâques
12 Ascension	Ascension
13 Descente	Pentecôte
14 Assomption	Assomption
15 Couronnement	Toussaint

Le nouveau catalogue des indulgences de la Confrérie du Rosaire, fait par l'ordre de Léon XIII, et publié en 1899, a

(1) On peut lire ce texte dans les *DECRETA AUTHENTICA* de 1883, p. 338, n. 431, ainsi que dans les *ACTA S. SEDIS* du P. Larroca, vol. II, 3^e partie, p. 954.

évité ce double défaut d'employer le mot plus général "jours" (*diebus*) au lieu du mot "fête" (*mysteria*) dont s'était servi Grégoire XIII, et de ne pas énumérer les fêtes qui comportent une indulgence. Or aux n. 26 et 27 on lit cette énumération complète des fêtes des mystères. A la vérité on aurait désiré que ces dernières eussent été isolées des indulgences accordées à d'autre titre aux mêmes fêtes, ou à d'autres fêtes. C'est ainsi qu'avec ces indulgences des mystères, on trouve au n. 26, des indulgences accordées à la fête de l'Épiphanie, à deux vendredis de Carême et à l'octave des défunts, et au n. 27, la mention des fêtes du 8 septembre, du 21 novembre et du 8 décembre qui n'ont aucun rapport avec les mystères du Rosaire. Mais même dans cette énumération, on ne remarque aucune des fêtes ou des jours qui aient rapport avec les mystères 5e joyeux, 1er, 2e, 3e et 4e douloureux, tandis que toutes les autres sont indiquées, au n. 26 les 3e joyeux, 1er, 2e, 3e et 5e glorieux, et au n. 27, les 1er, 2e et 4e joyeux, le 5e douloureux et le 4e glorieux.

On voit donc clairement que la Congrégation a toujours maintenu sa décision de 1877 et qu'il est impossible d'y faire exception ni en faveur d'une fête accordée à un diocèse comme la Couronne d'épines, ni pour celle du Recouvrement de l'Enfant Jésus que fait l'ordre des Dominicains.

ABBÉ J. SAINT-DENIS.



LES EVÊQUES AMÉRICAINS DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE

MGR FENWICK,
PREMIER EVÊQUE DE CINCINNATI
ET FONDATEUR DE LA PROVINCE AMÉRICAINNE

(Suite)

Mgr Spalding dans son travail sur le Kentucky s'étend sur l'apostolat du P. Fenwick dans cet Etat et dans celui de l'Ohio. Nous extrayons ce qui suit des pages qu'il lui a consacrées. " Un autre ornement de l'Ordre Dominicain, dans l'Amérique du Nord, moins brillant mais peut-être plus utile, fut l'illustre P. Fenwick. Après avoir résigné sa charge de Supérieur, il s'appliqua à de vastes travaux de mission ; il était rarement au Couvent et passait sa vie presque entière à cheval. Il parcourut le Kentucky dans toutes les directions, à la recherche des familles catholiques disséminées, qu'il avait coutume d'appeler ses brebis égarées. Plus d'une fois on le vit faire trente ou quarante milles, hors de son chemin pour visiter une famille isolée dont il avait appris l'existence. Sans être doué de talents naturels éminents, il possédait un tact particulier pour mener les âmes à Jésus-Christ. Ses manières étaient pleines d'une attrayante et affable familiarité. Il savait s'adapter à toutes les situations et aux différences d'humeur et de caractère. Franc, sincère et ouvert par nature, d'ailleurs américain lui-même, il avait un talent naturel pour converser avec les américains, catholiques ou protestants. Un grand nombre de ceux-ci furent convertis au catholicisme par son moyen.

" Souvent, après une longue et pénible course, il atteignait, à la tombée de la nuit, la maison d'une famille catholique, qu'il avait résolu de visiter. Alors, avant de descendre de cheval, il entrait généralement en conversation, en leur disant qu'il s'était écarté de son chemin pour chercher ses bre-

bis égarées et en leur demandant familièrement s'ils n'en avaient pas rencontrées quelques-unes dans leur voisinage. Ayant établi ainsi une sorte d'intimité, il leur exposait dans le cours de la soirée la signification symbolique de la brebis égarée, et rarement il manquait d'atteindre son but.

“ Mais c'est surtout dans les nouvelles missions de l'Ohio que le P. Fenwick devait le plus signaler son zèle apostolique. Il a été le pionnier et le fondateur de cette mission. Il pénétra dans cet Etat pour la première fois, en 1810. C'est alors qu'il trouva dans le voisinage de Somerset les trois familles catholiques dont nous avons parlé, d'origine allemande, et formant un groupe de vingt personnes. Il traversa cet Etat dans tous les sens, et eut la joie d'y découvrir beaucoup d'autres familles catholiques isolées. Il se mit à les visiter de temps en temps, à leur dire la messe, à instruire les enfants, et à administrer les sacrements. Et c'est ainsi que les premières églises de cette mission furent fondées par lui. ”

Le Père Fenwick et son neveu, le P. Young, établirent alors leur résidence dans le comté de Perry, Ohio. Un catholique qui résidait près de Somerset, M. Pierre Bitœ, fit don à l'Ordre dont ils étaient membres, d'une belle ferme de trois cent-vingt acres de terres, à condition que le P. Fenwick y élèverait une institution semblable à celle de Sainte-Rose, en Kentucky. Le vénérable Mgr Flaget approuva l'entreprise, et bientôt après une petite chapelle en bois sous le vocable de Saint Joseph, s'élevait dans la forêt qui en avait fourni les matériaux, et était dédiée, le 6 décembre de la même année. Un appendice en pierre fut ajouté peu après à la chapelle, qui fut ainsi pendant quelque temps, “ partie en planches et partie en pierres. ” Lorsque la congrégation, qui se composait seulement de dix familles, à l'ouverture de la chapelle, se fut accrue et qu'une église nouvelle, en briques, eût marqué l'accroissement de la population, et apporté de nouvelles facilités pour le service des fidèles, on construisit près d'elle un modeste couvent pour les religieux qui jusque-là au nombre de trois : un américain, le P. Young ; un Irlandais, le P. Martin, et un Belge, le P. Vincent de Rymacher, avaient supporté si joyeusement les fatigues et les privations inhérentes à un nouvel établissement. C'est de ce paisible sanctuaire que les salutaires vérités de la foi ont été annoncées, et les sacrements de l'Eglise administrés à tant de pauvres émigrants, qui avaient peut-être désespéré de rencontrer ces secours célestes dans la

solitude qu'ils avaient choisie pour leur demeure. Les bénédictions des pauvres et la rosée rafraîchissante du Ciel descendirent sur cette semence spirituelle, elle grandit et porta des fruits au centuple. Ces saints religieux passèrent ainsi quelques années à prier et bénir, à donner une voix au désert par les louanges de Dieu qu'ils y faisaient entendre, à répandre sur les hommes la lumière de la foi, à rivaliser d'ardeur dans l'amour de la solitude, la charité et la paix ; et ils auraient pu s'écrier avec le poète : " Oh ! que la religion rend la vie plus douce que l'éclat et la pompe ! Et que ces forêts sont plus sûres que les palais les plus convoités ! " Ou mieux encore ne pourrions-nous pas nous-mêmes nous écrier ? " O joies suaves d'une solitude pleine de paix. où l'on vit à la fois tranquille et innocent ! "

Mais la vie du missionnaire est une vie de fatigues, de voyages et de renoncement. Ils se mirent donc à traverser de vastes solitudes à la recherche des âmes et à s'efforcer de jeter les fondements d'une puissante chrétienté. En 1810, une petite église de bois fut construite à Cincinnati, sur les limites de la Corporation. Ils rassemblaient de nouvelles congrégations de fidèles, et çà et là sur le territoire confié à leurs soins s'élevèrent bientôt à la gloire de Dieu des sanctuaires simples, mais bénis par sa présence. C'est ainsi que nous voyons des églises paraître successivement à Somerset, à Lancaster, à Zanesville, à Saint-Barnabé, dans le comté de Morgan, à Rehoboth et Saint Patrice, à sept milles de Saint-Joseph, à l'établissement de Sapp, et sur d'autres points encore plus éloignés.

Dans tous ces lieux, ainsi qu'on l'a si bien dit : " L'habit blanc de Saint Dominique était salué par les catholiques dispersés comme le précurseur de jours prospères, le symbole de la joie, de la pureté et des triomphes qui attestent la présence du Saint Esprit, et l'accomplissement des promesses faites à l'Eglise par son divin fondateur. "

Sur ces entrefaites, Mgr Flaget, voyant s'accroître avec rapidité le nombre des catholiques de son immense diocèse, et sentant la nécessité de partager avec d'autres les travaux de son ministère, s'adressa à Rome pour obtenir l'érection de plusieurs nouveaux diocèses, dans l'Ouest. Déjà des l'année 1780, on avait songé à créer un siège épiscopal dans l'Ohio, mais ce projet alors avait été abandonné. Cette fois, sur les instances de Mgr Flaget, le Souverain-Pontife, Pie VII, le

prit en considération, et par des bulles en date du 10 juin 1821 il érigeait le nouveau diocèse de Cincinnati, dont il nommait évêque, le P. Edouard Fenwick. Celui-ci était en même temps chargé de l'administration du territoire du Michigan. Il fut consacré par Mgr Flaget assisté, par permission spéciale du Souverain Pontife, par les RR. PP. Wilson et Hill, des Frères Prêcheurs, le jour de la fête du Saint Nom de Jésus, le 13 janvier 1822, dans l'église de Sainte-Rose. Au printemps suivant, le nouvel évêque accompagné de deux autres dominicains se rendit à Cincinnati pour prendre possession de sa charge. Jamais évêque probablement ne trouva un diocèse plus dépourvu des moyens de lui fournir sa subsistance. La congrégation était trop peu nombreuse et trop pauvre pour lui offrir d'autre logement, qu'une petite maison louée qui servit d'abord de palais épiscopal et de séminaire ; et sa cathédrale, — si on peut appeler ainsi ce qui en tenait lieu — était une construction de bois non achevée et sans plafond, à un mille de distance de la ville. Il est facile de comprendre qu'un évêque dans ces conditions, était appelé non à la richesse, mais à la pauvreté ; non au repos mais au travail et à un dur travail. Cependant quand l'évêque élu avec sa familière sincérité laissait échapper ces mots devenus célèbres : “ *Nolo episcopari* ” et se hâtait de partir pour ses missions, aussitôt qu'il eut appris l'arrivée des bulles de Rome, espérant ainsi échapper à la charge, ce n'était pas par crainte de la pauvreté dont il avait fait vœu, ni par crainte du travail auquel il s'était toujours activement livré ; mais bien par une humble défiance de sa science et de sa vertu et par son désir d'être ignoré et considéré comme peu de chose par les autres. Contraint d'obéir aux ordres de Rome, le saint prélat entra vaillamment et joyeusement dans la carrière de travail et de pauvreté qui s'ouvrait devant lui. Au bout de quelques mois il avait transporté son église à l'intérieur de la ville et l'avait rendue propre au service divin. Son zèle était si industrieux et son ministère si heureusement couronné de succès que moins de deux ans après, cette construction pouvait contenir les nombreuses assistances de fidèles, qui chaque dimanche se pressaient aux pieds de son humble autel. Une église plus vaste était devenue absolument nécessaire. Désolé de ne pouvoir pas faire face à ce besoin urgent et à d'autres exigences de son jeune diocèse, le bon évêque résolut de se rendre à Rome et de porter aux pieds du Souverain Pontife l'expres-

sion du désir qu'il avait d'être déchargé de son pesant fardeau. En arrivant à Bordeaux, il adressa au vénérable P. Badin qui se trouvait alors à Paris, la lettre suivante qui fait assez bien connaître et l'état de son diocèse et les vues qui l'avaient porté à entreprendre ce voyage :

“ Mon Révérend et cher Père,

Je suis arrivé ici de New-York le 6 courant (aout 1823), après une traversée de vingt-huit jours et j'ai été heureux de recevoir votre bonne et cordiale lettre, à l'archevêché, trois jours après mon arrivée. J'avais quitté Cincinnati le trente de mai. Ayant en maintes circonstances de ma vie éprouvé la paternelle protection de Dieu, le dispensateur de tous les biens, j'ai la ferme espérance que sa divine providence continuera à m'accompagner jusqu'au terme de ma difficile entreprise. Il m'a permis de trouver à emprunter assez d'argent pour faire mon voyage jusqu'ici, mais pas davantage, pour me tenir toujours dans sa dépendance. Nos pauvres habitants des forêts de là-bas sont aujourd'hui si misérables, que je n'aurais pu obtenir un sou, ni de mes frères dans l'épiscopat, ni des prêtres du Kentucky, ni de mes diocésains. Aussi combien me suis-je estimé heureux de trouver à emprunter sans intérêts d'un brave catholique la somme d'environ cinq cents francs, aujourd'hui épuisée. . .

“ Je regrette vivement, mon cher père, que vous ne puissiez pas m'accompagner à Rome. Mon intention en y allant, est de résigner, si on me le permet, ma dignité entre des mains plus habiles ; ou, si on ne me l'accorde pas, de solliciter des moyens de subsistance et les secours nécessaires à ma mission, surtout des fonds pour la construction de ma cathédrale, et pour payer le terrain que j'ai acheté, j'ai déjà construit une chapelle en bois de cinquante pieds en longueur, sur trente en largeur ; c'est ma cathédrale actuelle. Je n'avais alors aucune ressource, tout a donc été fait à crédit, et une grande partie des dépenses faites pour cet objet est encore à payer. L'objet de mon voyage est aussi de me procurer les moyens d'acquérir, dans le voisinage de ma ville épiscopale, un domaine d'une petite étendue de terrain, et une grande maison qui conviendrait parfaitement pour un séminaire. . . De plus je voudrais obtenir un évêque pour Détroit et un coadjuteur

pour moi, et d'autres faveurs spirituelles, au cas où ma résignation ne serait pas acceptée.

“ Je voudrais aussi, mon cher père, que vous contribuassiez pour votre part, à secourir ma détreffe. Je vous demande de rédiger et de publier un court et clair exposé de ma triste situation, des besoins de mon vaste diocèse, du nombre et de l'abandon de mes pauvres catholiques, etc. . . . Quand je vins pour la première fois dans l'Etat d'Ohio, je découvris seulement trois familles de Maysville à Wheeling. Aujourd'hui, l'Etat n'en contient pas moins de huit mille. Il y en a aussi dix à douze mille dans le Michigan. De plus, il y a dans l'Ohio deux mille indiens qui habitent sur la rivière du Sénéca et dont un certain nombre sont catholiques. Ils sont obligés de traverser le lac Erie pour gagner Malden et Sandwich en Canada, y faire baptiser leurs enfants et célébrer leurs mariages par un prêtre catholique. Dans le désert arrosé par la rivière Sadusky, il y a deux établissements de blancs, l'un de catholiques et l'autre de méthodistes sur les deux bords de la rivière. J'ai le désir d'avoir, si je puis, deux missionnaires allant continuellement d'un endroit à un autre, et consacrant spécialement leurs travaux au service des Indiens.

“ Je pense que vous pouvez évaluer à deux ou trois cents le nombre des conversions opérées depuis que je suis dans l'Ohio. Cinq églises en bois ont été élevées et quatre autres sont à présent en construction. La population de l'Ohio d'après le dernier recensement, est de six cent mille âmes. Il y a des catholiques dans tous les comtés, dont un certain nombre Allemands et Suisses. Pour ceux-ci, je demande à Dieu de m'envoyer quelques prêtres zélés et désintéressés, de la même nation. Je dis “ désintéressés ”, parceque tous les missionnaires doivent entièrement dépendre de la divine Providence. En ce qui me concerne : comme évêque, je n'ai aucun revenu, si ce n'est le produit de la location de vingt-cinq ou trente bancs dans la chapelle de Cincinnati, produit qui s'élève chaque année à environ quatre-vingts dollars. Vous connaissez en partie mes efforts, mes sacrifices et mes travaux dans le Kentucky ; que j'ai consacré là pour le bien de l'Eglise tout mon patrimoine, et tout ce que j'ai pu recueillir et procurer ; que je me suis privé de tout confort, et même de bien des choses nécessaires ; que j'ai entrepris de longues et pénibles courses pour fonder et faire prospérer Sainte-Rose.

Et voyez, me voilà aujourd'hui dépouillé de tout droit et de tout recours à l'Ordre, "*assumptus ex Ordine ad Episcopatum*". . . obligé que j'ai été par ma règle et mes vœux de rendre compte de toute propriété, même des livres et des objets dont l'usage m'avait été accordé.

" Quand je pris possession de mon diocèse, ayant à louer une maison et à la pourvoir de son mobilier le plus indispensable, toutes mes ressources se montaient à quatre ou cinq cents dollars en papier-monnaie que le bon peuple du Kentucky avait réunis pour moi par souscription, et qui se trouvèrent dépréciés de moitié dans l'Ohio.

" J'avais à cette époque, (il y a dix-huit mois) seulement six congrégations ; aujourd'hui, mon diocèse en compte vingt-deux au moins que j'ai déjà visitées.

" Vous comprendrez quel besoin j'ai pour mon vaste diocèse, quand vous saurez que j'ai seulement sept prêtres, et que je n'ai ni séminaire ni écoles. Les RR. PP. Hill et Etienne Montgomery, de l'Ordre de Saint-Dominique, sont chargés des congrégations de l'Ouest, et de tous les catholiques disséminés jusqu'à Vevay, au fort Indiana, Sainte-Marie au lac Erié, Chillicothe, etc. . . . Le P. Young, mon neveu et deux confrères que j'ai ordonnés, portent leurs efforts dans l'Est, à Mariette, Saint-Clairville, New-Lisbon, etc. . . .

" Il me tarde d'arriver à Rome pour y connaître mon sort, et voir le Souverain Pontife. Je compte quitter Rome dans trois mois, et passer par Paris, la Belgique et l'Angleterre, avant de m'embarquer pour les Etats-Unis.

Agréez, etc.

EDOUARD D. FENWICK,

Evêque de Cincinnati.

(à suivre)

VARIÉTÉ



AUDITION de la Sainte Messe en Angleterre, avant la Réforme.—On ne saurait en douter : les Fidèles Anglais d'avant la Réforme n'estimaient nullement avoir accompli tout leur devoir si chaque jour ils n'entendaient la Messe, du moins quand c'était possible. Ce ne l'était sans doute pas pour beaucoup durant la semaine, pour raison de travail ou d'affaires. Pourtant, en beaucoup de villes et de villages, la coutume s'était établie de donner une messe très matinale, à quatre, cinq ou six heures et tout le peuple se montrait anxieux d'assister au Saint-Sacrifice. Cette messe portait le nom curieux de "Morrow Mass" ou "Jesu Mass." Les honoraires en étaient assurés par des fondations spéciales ou versés par des bienfaiteurs ; ailleurs on faisait à cette fin des collectes hebdomadaires parmi les paroissiens. On tenait à rendre ainsi facile l'audition de la sainte-messe aux voyageurs et aux travailleurs, sans nuire à leurs occupations. Par ailleurs on avait bien appris au catholique du Moyen-Age à s'unir par esprit au grand Sacrifice offert sur l'autel de son église paroissiale, quand il ne pouvait y être présent. Pendant longtemps les antiquaires ont cherché la raison d'être de certaines fenêtres, moins élevées que les autres, comme on en voit aux bas-côtés de beaucoup d'églises. Par ces ouvertures, le servant de messe faisait entendre le son d'une clochette au moment du *Sanctus*. Les gens à l'ouvrage, soit aux alentours, soit même dans les champs, étaient alors avertis que commençait la partie la plus solennelle de la Messe. Tel était l'usage ; on le voit bien en cette Constitution de l'archevêque de Peckham datée de 1281, où il est ordonné de sonner une cloche à un des cotés de l'église, au moment de l'élévation du corps de Notre-Seigneur ; les personnes empêchées de venir au Saint Sacrifice pourront alors chez elles ou aux champs se mettre à genoux et gagner ainsi les indulgences accordées par plusieurs évêques à cet acte de dévotion.

Un voyageur Vénitien, visitant l'Angleterre au seizième siècle, rapporte en ses impressions combien il fut édifié de voir le peuple assister à la messe. " On s'y rend en grand nombre tous les jours ", écrit-il, pour y réciter en commun de longues prières. Les femmes portent à la main leurs rosaires ; ceux qui savent lire y apportent l'Office de Notre-Dame. On le récite à mi-voix avec un compagnon, alternant les versets comme font les clercs. (*Dom Gasquet, O. B. S.*)

Parmi les protestants, l'anglais d'aujourd'hui reste encore relativement homme d'église, " churchman ". Mais, ne lui en déplaît, son " Communion Service " est une messe mutilée et sans âme. Ses offices, impressionnants encore dans les vieilles cathédrales, attirent à peine de rares fidèles par la beauté des chants. Dans les temples témoins autrefois de la dévotion du peuple, il ne reste plus qu'un simulacre d'autel, d'où l'on écarte soigneusement toute idée du Sacrifice : aussi les âmes en quête de foi s'en vont chercher ailleurs.



BIBLIOGRAPHIE

“ LES CONTEMPORAINS ”

Revue hebdomadaire illustrée de 16 pages in-8

Abt, Un an, 6 francs. Un numéro, 0 fr. 10. Spécimen gratuit
sur demande.

Biographies parues en Janvier 1912

*Savorgnan de Brazza.—Barère, conventionnel, membre
du Comité du Salut public.—Mgr Conrad Martin, évêque de
Paderborn.—Michel Faraday, chimiste et physicien anglais.*

5, Rue Bayard, Paris, VIIIe

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

J. GABALDA & CIE

90, RUE BONAPARTE, PARIS (VIe)

MANUEL D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

Adaptation de la seconde édition Hollandaise

Du R. P. Pierre Albers, S. J. par le R. P. René Hedde, O. P.

TROISIÈME MILLE

2 forts vol. in-12 de xxxvi-640 et iv-624 pp \$1.60

Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique

Les origines du catholicisme. — Le christianisme et l'empire romain. — Les églises du monde romain. — Les anciennes littératures chrétiennes — La théologie ancienne. — Les institutions anciennes de l'Église. — Les églises du monde barbare. — Les églises du monde syrien. — L'église byzantine. — L'état pontifical. — La réforme du XIe siècle. — Le sacerdoce et l'Empire. — Histoire de la formation du droit canonique. — La littérature ecclésiastique du moyen âge. — La théologie du moyen âge. — Les institutions de la chrétienté. — L'Église et l'Orient au moyen âge. — L'Église et le Saint-Siège de Boniface VIII à Martin V. — L'Église à la fin du moyen âge. — La réforme protestante. — Le concile de Trente. — L'Église et l'Orient depuis le XVe siècle. — La théologie catholique depuis le XVIe siècle. — Le protestantisme depuis la Réforme — L'expansion de l'Église depuis le XVIe siècle. — L'Église et les gouvernements d'ancien régime. — L'Église et les révolutions politiques (1789-1890). — L'Église contemporaine.

Superiorum permissu.

De licentia Ordinarii.
